



BULLETIN

Mars 2023

CONTRIBUTIONS AU PLAN D'ACTION 2023-2024

Les membres du conseil d'administration du CA et les membres de la TCA-CA sont invités à faire des suggestions en vue de contribuer au PLAN D'ACTION de la TCA-CA 2023-2024. Les suggestions devraient être acheminées avant le 1^{er} avril 2023.

RENOUVELER SON ADHÉSION À LA TCA-CA

L'adhésion à la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) est valable pour 2 ans. La plus récente adhésion était valide pour 2021 à 2023. La prochaine adhésion couvrira la période 2023-2025. Il est donc temps de renouveler l'adhésion d'ici le 22 juin 2023, date de la prochaine assemblée générale annuelle (AGA). L'adhésion 2023-2025 est nécessaire pour recevoir les documents concernant l'AGA, avoir droit de parole et droit de vote lors de cette dernière.

Le formulaire d'adhésion pour les membres réguliers est disponible à [l'ANNEXE 1](#).

RAPPEL IMPORTANT : LES PRIX HOMMAGE AÎNÉS



C'est le temps ou jamais de proposer des candidatures de personnes aînées engagées dans leur milieu et ayant contribué de façon significative à l'amélioration du bien-être des aînés, de leurs conditions de vie et de leur place dans la société. Selon nos informations nous avons deux candidatures possibles déjà.

Leur dossier doit faire état de la **détermination** de la personne, de la **pertinence** de son engagement, de l'**aspect concret** de son engagement, de l'**impact** de ses actions pour la communauté et de l'**innovation** de ses réalisations. Pour recevoir le formulaire, faire une demande à tableainesca12@gmail.com .

Source *Serge Boisseau, responsable du PHA à la TCA-CA*.

CONSEIL LINGUISTIQUE : MANIÈRE DE DÉSIGNER LES HEURES

L'Office de la langue française est très utile pour solutionner des doutes sur la façon d'écrire. Dans le présent cas, c'est la désignation des heures. Voir l'ANNEXE 2.

MARS – MOIS DE LA NUTRITION

Mois de la nutrition 2023 : Découvrez le pouvoir des aliments

Le Mois de la nutrition de cette année met l'accent sur l'importance du travail des diététistes-nutritionnistes à travers le pays et l'influence positive que ces professionnelles peuvent avoir dans la vie des gens. En parcourant ces ressources, vous trouverez de l'information fiable sur la nutrition ainsi que l'inspiration pour des repas simples, nutritifs et durables.



Sur <https://santesaglac.gouv.qc.ca/mois-de-la-nutrition-2023-decouvrez-le-pouvoir-des-aliments/> vous trouverez des textes concernant les sujets suivants :

- **Mon alimentation**
- **Savoir laitier**
- **Producteurs laitiers du Canada**
- **Guide alimentaire canadien**
- **Table québécoise sur la saine alimentation**
- **Blogue des diététistes du Canada**

SEMAINE DES POPOTES ROULANTES : DU 19 AU 25 MARS 2023



Depuis 18 ans maintenant, le Regroupement des popotes roulantes organise la Semaine québécoise des popotes roulantes (SQPR) au mois de mars. Cette semaine permet à chaque popote roulante de promouvoir ses services alimentaires et favorise le recrutement de ressources bénévoles. En plus de fournir une alimentation saine et à prix modique, les popotes roulantes assurent une vigie auprès des clients, lesquels vivent souvent seuls ou sont en situation de vulnérabilité.

Plus que jamais cette année, les popotes roulantes ont prouvé qu'elles jouaient un rôle important dans la société. Les mesures de confinement ayant particulièrement affecté la vie de la population qu'elles desservent, elles ont vu leurs demandes de service augmenter significativement. Tout en adaptant leur façon de faire afin de respecter les consignes sanitaires de la Santé publique et de palier à la perte drastique de bénévoles, faisant eux aussi majoritairement partie d'une tranche d'âge plus élevée, elles ont réussi à augmenter leur production et à répondre aux besoins de la clientèle. Ce sont plusieurs milliers de personnes qui, encore cette année, ont pu compter sur des personnes de cœur afin de continuer de bien manger en toute sécurité. **Le thème pour cette année est : « Les popotes roulantes : un maillon vital en maintien à domicile ». La promotion est en cours. La porte-parole 2023 est Madame Marie Tifo. Voir l'affiche à l'ANNEXE 3.**

Source : Karine Robinette directrice générale RDPR

MARS – MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Le vol d'identité est une fraude de plus en plus répandue... Savez-vous identifier les menaces qui guettent vos renseignements personnels? Sont-ils entre bonnes mains? Avez-vous les bons réflexes pour prévenir la fraude? La Commission d'accès à l'information (CAI) est là pour vous offrir support et conseils en matière de protection de vos renseignements personnels.



La protection des renseignements personnels : avez-vous les bons réflexes pour prévenir la fraude?
La Commission d'accès à l'information (CAI) peut vous renseigner : www.cai.gouv.qc.ca

Le vol d'identité est une fraude de plus en plus répandue : vos renseignements personnels sont-ils entre bonnes mains? *La CAI peut vous guider et vous donner des pistes : www.cai.gouv.qc.ca*
Savez-vous identifier les menaces qui guettent vos renseignements personnels? *La CAI sait les reconnaître : www.cai.gouv.qc.ca*

Source : Commission d'accès à l'information du Québec (CAI)

MISE EN GARDE DE L'AMF AVEC LE MOIS DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Les fraudeurs sont habiles à piéger leurs victimes en déployant des stratagèmes sur plusieurs plateformes (sites Web, médias sociaux, courriels, etc.). Les conséquences financières et psychologiques peuvent être désastreuses pour les victimes et leur entourage. Apprenez-en plus sur les fraudes les plus courantes et sur les manières de les éviter. Soyez vigilant!

L'Autorité des marchés financiers (AMF) dispose de plusieurs chroniques sur son site web
<https://lautorite.qc.ca/grand-public/prevention-de-la-fraude> .

5 étapes pour vous aider à éviter la fraude	Types de fraudes	Vol de renseignements personnels
Prévenir la fraude financière envers les aînés	Jeu-questionnaire sur la fraude.	

Source : AMF

SUR LA FRAUDE : CONFÉRENCES GRATUITES POUR LES AÎNÉS

En collaboration avec les coordonnateurs régionaux et nationaux de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées, le SPVM et la Sureté du Québec offre une conférence intitulée:

Les fraudes envers les personnes aînées : les comprendre pour mieux se protéger.

La fraude amoureuse; La fraude des grands-parents; La fraude des faux représentants.

Présentation réalisée par un sergent conseiller au Service de police de la Ville de Montréal et par un policier en crime économique de la Sureté du Québec

Date: 21 mars 2023 de 13 h à 14 h. Aucune inscription requise.

PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM: <https://us06web.zoom.us/j/81848329427>

Source : Audrey Lachance coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées.

REFUSER UNE AUGMENTATION DE LOYER EN RPA C'EST POSSIBLE



Même si cela peut parfois ressembler au parcours du combattant, refuser l'augmentation de loyer en résidence privée pour aînés (RPA) est possible! Et ce n'est pas si compliqué, si on est bien accompagné. C'est pourquoi l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) vous propose une courte vidéo vous expliquant pas à pas la démarche à suivre.

Pour y accéder, une façon, c'est par You tube <https://youtu.be/K7FaWNCoS44> ou encore, il faut aller sur le site web <https://areq.lacsq.org/refuser-une-augmentation-de-loyer-en-rpa-cest-possible/2023/02/> et cliquer sur l'image avec une flèche.

Source : AREQ (CSQ)

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023 : DU 16 AU 22 AVRIL 2023



L'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent.

Bénévoler nous unit les uns aux autres, dans une vision commune de partage où chaque action fait briller davantage la suivante. Sans égard au temps alloué ou à la cause dans laquelle on choisit de s'investir, l'implication bénévole a toujours un impact considérable pour la société et la diversité des personnes qui la constituent. Le bénévolat rassemble des voix qui apportent leurs notes uniques pour ainsi former une harmonie qui résonne d'un bout à l'autre de la province.

Prendre part à l'action bénévole, c'est rejoindre un mouvement festif où il fait bon donner et recevoir, peu importe la taille et la nature de sa contribution. Quand il est question de cœur, il n'existe pas de petits gestes. Nous pouvons tous et toutes contribuer à notre façon, pour ainsi bénévoler à l'unisson.

Source : Fédération des Centres d'action bénévole (FCAB)

APPEL DE CANDIDATURES – PRIX BÉNÉVOLAT DU CANADA

Dans le programme des Prix pour le bénévolat du Canada, c'est le moment de présenter la candidature d'une personne exceptionnelle, d'un organisme sans but lucratif, d'une entreprise sociale ou d'une entreprise socialement responsable qui a grandement contribué à améliorer la vie des autres personnes au moyen du bénévolat.

La période de mise en candidature est officiellement ouverte et se déroulera jusqu'au 26 avril 2023.

Voir le site : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prix-benevolat/candidature.html?utm##h2.1>

UN NAPPERON ÉDUCATIF

Un napperon éducatif a été préparé par le comité organisateur de la Journée nationale des droits des femmes pour l'édition 2023 dont le contenu provient du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). Malheureusement nous n'avons pu identifier le site où il serait possible de le trouver.

Journée internationale des droits des femmes 2023



Dates marquantes en santé et bien-être des femmes

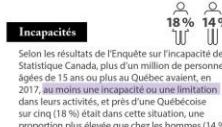
1972	1981	1992	1998	2001	2005	2006	2009	2010	2017
Adoption de la Politique québécoise en matière de planification des naissances.	La Loi sur la santé et la sécurité au travail accorde à la travailleuse le droit d'être affectée à d'autres tâches si ses conditions de travail sont jugées dangereuses pour sa santé ou celle de son enfant. La travailleuse peut bénéficier d'un retrait du milieu de travail, avec l'accord de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CST).	La participation d'action des femmes handicapées (Montréal) au colloque de l'Institut des personnes handicapées du Québec (IPHQ) permet de traiter de l'importance des personnes et des handicapés pour la première fois et conduit également à la création d'une responsable du dossier Femmes et handicapés à l'IPHQ.	Le gouvernement du Québec légalise la pratique des sages-femmes.	La contreception orale (communément appelée pilule du lendemain) devient plus accessible en pharmacie.	Le Collège des médecins autorise les infirmières travaillant dans les institutions à prescrire la contraception orale aux adolescentes.	Les premières infirmières praticiennes, surnommées les « super infirmières », font leur entrée dans le système de santé. Leur rôle a été favorisé par l'entrée en vigueur de certaines dispositions législatives de la Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé.	La Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée est remise au ministre de la Santé et de la Condition féminine. Cette charte, qui vise à sensibiliser les milieux de la mode, de la publicité, les groupes de divertissement et le gouvernement du Québec, est une première en Amérique du Nord.	Le gouvernement du Québec annonce l'accès gratuit à trois cycles de traitement de procréation assistée.	L'avortement médical pratique à l'aide de la pilule abortive (métformine) devient disponible gratuitement au Québec pour mettre fin à une grossesse allant jusqu'à neuf semaines.

Votre gouvernement

Québec



La santé et le bien-être des femmes en quelques données



Santé et Services sociaux Québec

La Journée internationale des droits des femmes (JIDF)

La Journée internationale des droits des femmes (JIDF) représente un moment pour reconnaître la lutte qui a été réalisée pour les droits des femmes. C'est aussi l'occasion d'effectuer un bilan des réalisations et des précedées et de saluer le travail qu'elles ont accompli vers l'atteinte de l'égalité. C'est un moment où nous nous sentons liées, solidaires.

Un mot du comité organisateur de la JIDF

Cette journée nous permet également d'échanger sur les enjeux qui perdurent, les problèmes émergents et de s'assurer qu'il n'y aura pas de recul pour les gains du passé obtenu. C'est aussi un rappel des réalisations en matière de droits acquis et, en même temps, une invitation à s'engager en faveur de celles dont les droits sont bafoués.

Au nom du comité organisateur de la JIDF, nous souhaitons prendre le temps de remercier celles et ceux qui travaillent activement à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comité organisateur de la Journée internationale des droits des femmes

Le gouvernement du Québec annonce l'accès gratuit à trois cycles de traitement de procréation assistée.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec annonce l'accès gratuit à trois cycles de traitement de procréation assistée.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.

Le gouvernement du Québec modifie le Code des professions dans le domaine de la santé.</

MAURICE GRÉGOIRE QUITTE LA TCA-CA

Après 24 ans de présence au CA de la TCA-CA, Maurice Grégoire, quittera le 31 mars 2023. C'est la fin de la dynastie des Maurice : Maurice Boucher (1999-2003) Maurice Boulet (2003-2018), Maurice Faucher (2004-2012) et Maurice Grégoire (1999-2023).

« J'ai eu l'opportunité d'être présent lors du premier grand rassemblement de la TCA-CA soit le 27 novembre 1999. On m'a permis d'animer les congrès de 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011. J'ai contribué à produire des bulletins de 2004 à 2013 et de 2017 à aujourd'hui. J'ai été secrétaire de 2003 à 2009, responsable des communications de 2010 à 2013 et secrétaire de nouveau en 2021-2022. Il m'a été agréable de mettre des énergies pour le mieux-être des aînés. Merci de la collaboration que les dirigeants et les administrateurs m'ont apportée tout au cours de ces années. Longue vie à la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches ».



Merci à M Grégoire pour son toute son implication, son dévouement et sa rigueur au sein de la TCA-CA.

Les Tables locales et les organismes membres sont invités à nous faire connaître leurs activités, leurs projets, leurs bons coups. Il s'agit simplement d'en informer la TCA-CA.

SECTION RÉSERVÉE AUX TABLES LOCALES OU AUX ORGANISMES

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Jeu. 20 avril 2023 9 h 30 -14 h30 LÉVIS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA TCA-CA MAISON DES AÎNÉS - 10, rue Giguère	TCA-CA

Production : Maurice Grégoire, correction : Julie Forges, Lise Patoine, diffusion : Maurice Grégoire et Rosaire Simoneau

La TCA-CA en action! »



Table de concertation des
aînés de Chaudière-
Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 9
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com

Prochaine livraison du Bulletin le 13 avril, date de tombée le 7 avril 2023.

ANNEXE1



FORMULAIRE D'ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA TCA-CA 2023-2025

TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Par la présente, notre organisation désire être membre de la TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. Il n'en coûte rien.

Identification de l'organisation

Nom de l'organisation : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel de l'organisation : _____

Identification du responsable de l'organisation

Nom du responsable de l'organisation : _____

Fonction (président, directeur, coordonnateur, etc.) : _____

Adresse courriel à privilégier pour communiquer au besoin : _____

Identification du délégué officiel (à compléter seulement si différent du responsable)

Nom du délégué officiel de l'organisation : _____

Fonction (président, directeur, coordonnateur, etc.) : _____

Adresse courriel à privilégier pour communiquer au besoin : _____

* La personne déléguée officielle est celle désignée pour participer aux assemblées de la TCA-CA et ayant droit de vote au nom de l'organisation, s'il y a lieu.

Signature du responsable : _____ Date : _____

* À titre de membre, vous recevrez automatiquement les bulletins et infolettres de la Table S.V.P. faire parvenir à :

Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches
par courriel à tableainesca12@gmail.com
ANNEXE – BULLETIN « Au fil des jours » - mars 2023

ANNEXE 2

Conseil de l'Office de la langue française

Façon d'indiquer les heures.

Principes généraux

Dans les lettres et les textes commerciaux et administratifs courants, l'heure est notée en chiffres de 0 à 24, suivis de l'abréviation du mot *heure* en minuscule, soit le symbole *h*. Ce dernier est toujours précédé et suivi d'un espace et précède, le cas échéant, l'indication des minutes. C'est un symbole invariable. On peut aussi écrire le mot *heure* en toutes lettres. Lorsque l'on écrit le mot *heure* sans l'abréger, on lui accolé la marque du pluriel, sauf pour *une heure*.

Office québécois
de la langue
française



Exemples :

0 h (minuit)	10 h	12 h (midi)	18 h 15	20 h 30	21 h 45	8 heures 20	1 heure 40
--------------	------	-------------	---------	---------	---------	-------------	------------

Écriture conventionnelle et usage moderne

L'écriture conventionnelle de l'heure veut que l'on évite le zéro devant le chiffre des minutes, si leur nombre est inférieur à 10. C'est cette écriture que l'Office québécois de la langue française a longtemps conseillée, car les minutes ne sont pas des unités décimales. Toutefois, l'Office donne désormais préséance à l'usage moderne, lequel est acceptable, plus répandu et surtout plus clair. En effet, cet usage a le mérite de lever tout doute possible quant à l'heure indiquée, l'omission d'un chiffre pouvant autrement être soupçonnée à la lecture.

Exemples :

0 h 04 ou 0 h 4 (minuit quatre)	17 h 05 ou 17 h 5
---------------------------------	-------------------

Écriture numérique

L'heure peut être représentée de façon entièrement numérique, par exemple à l'ordinateur, sur les téléphones intelligents, dans les horaires des gares ou des aéroports. On se sert alors du deux-points pour séparer les heures et les minutes. Cette façon de faire n'est toutefois pas admise dans les lettres et les textes courants, où l'on doit utiliser le symbole *h*.

Exemples :

15:30	15:05
-------	-------

Heure en toutes lettres

L'heure est notée en lettres lorsqu'elle comporte les mots *quart*, *demi*, *trois quarts*, *midi*, *minuit*. Elle peut aussi être notée en lettres s'il s'agit d'une heure juste.

Exemples :

Le vin d'honneur sera servi à **onze heures et quart**.

À **minuit et demi**, les discussions n'étaient pas terminées.

À **dix-sept heures** eut lieu l'ouverture de la séance.

On écrit l'heure en toutes lettres dans les textes littéraires.

Exemples :

Il est arrivé à **une heure** précise.

La cérémonie eut lieu à **seize heures** dans la petite chapelle.

ANNEXE 3

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES

**Semaine québécoise
des popotes roulantes**

19 AU 25 MARS 2023

PORTE-PAROLE : MARIE TIFO

**LES POPOTES ROULANTES
un maillon vital en
maintien à domicile**

PAUL SEARLE, 92 ANS
Bénéficiaire de la Popote roulante
de Salaberry-de-Valléefield

Trouvez une popote près de chez vous : POPOTES.ORG/TROUVE

1 877 277-2722
info@popotes.org • [Facebook](#) • [Twitter](#)



ANNEXE – BULLETIN « *Au fil des jours* » - mars 2023